

Délibération n° 2018-380

**OBJET : ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	52
Présents et représentés	:	63
Votants	:	63

Le mercredi 19 décembre 2018, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 13 décembre 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

**DELEGUES PRESENTS**

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis

Délibération n° 2018-380
--------------------------

Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

M. Jean-François VIGIER donne pouvoir à Mme. Irène BESOMBES  
 M. Jean-Paul BENEYTOU donne pouvoir à Mme. Martine CINOSI-GIRARD  
 Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS  
 M. Yann CAUCHETIER donne pouvoir à M. Michel BOURNAT  
 Mme. Sandrine GELOT donne pouvoir à M. Rémi BETIN  
 Mme. Bouchra LAQUES donne pouvoir à Mme. Michèle FRERET  
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD  
 Mme. Isabelle KLJAJIC donne pouvoir à M. Claude PONS  
 M. Grégoire de LASTEYRIE donne pouvoir à M. Hervé PAILLET  
 M. François HILLION donne pouvoir à M. Franck GAUDART

Délibération n° 2018-380

Mme. Caroline FOUCAULT donne pouvoir à Madame Dominique LEGOFF

**DELEGUES ABSENTS**

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

**DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES**

**Secrétaire de séance : Francisque VIGOUROUX**

**Objet : ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Christian PAGE.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des assurances ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment l'article 42 autorisant le recours à la procédure concurrentielle avec négociation après mise en concurrence ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 26 alinéa 2 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisé et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestions pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et notamment l'article 25 limitant le recours à la procédure concurrentielle avec négociation ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté Paris-Saclay ;

VU la délibération du Conseil d'administration du CIG en date du 27 mars 2017 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

VU la délibération n° 2017-310 du Conseil communautaire du 22 novembre 2017 portant ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire avec le centre interdépartemental de gestion ;

CONSIDERANT la nécessité de renouveler le contrat d'assurance statutaire de la Communauté Paris-Saclay, lequel arrive à échéance le 31 décembre 2018 ;

CONSIDERANT la possibilité de quitter le contrat groupe chaque année, sous réserve du respect d'un délai de préavis de six mois ;

CONSIDERANT l'offre proposée par l'assureur retenu par le CIG à l'issue de la procédure négociée ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°4 « Finances, Schéma de mutualisation, Ressources humaines, Services aux petites communes » du 6 décembre 2018 ;

Délibération n° 2018-380

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

*A la majorité absolue des suffrages exprimés,*

1. DECIDE d'adhérer pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022 au contrat groupe d'assurance statutaire du CIG, pour les agents CNRACL ;
2. PRECISE que les garanties au contrat couvrent les risques suivants : décès, accidents de service et maladies professionnelles, longue maladie et maladie de longue durée, invalidité, disponibilité d'office, maternité (y compris congés pathologiques) et adoption ;
3. PRECISE que le taux de cotisation est fixé à 2,20 % de la masse salariale assurée, hors frais du CIG, lesquels sont fixés à 0,05 % de la masse salariale assurée ;
4. AUTORISE le Président à signer le bon de commande ainsi que le contrat groupe d'assurance statutaire.

Fait et délibéré le mercredi 19 décembre 2018

Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (63 VOIX)

63 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, Monsieur Jérémy MARTIN, Mme. Florence LORTON, Madame Catherine GAILLARD, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge

Délibération n° 2018-380

MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20181219-lmc125154-DE-1-1

Date AR Préfecture :

21/12/18

- Affichée / Publiée le *26 décembre 2018*

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).